

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.001

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 02 Février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 janvier 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 janvier 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Didier QUENTIN, M. Thierry REGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Jean-Paul CLECH
M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. René-Luc CHABASSE, Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 32 en raison du décès de M. Alain LARRAIN

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MOTION EN FAVEUR DU PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE LA LIGNE
FERROVIAIRE ANGOULÊME-SAINTES-ROYAN

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

Considérant que les Assemblées délibérantes des Départements de Charente et de Charente-Maritime, réunies le 26 novembre 2012 à COGNAC, ont souligné la nécessité de désenclaver le bassin de Vie du Cognçais, de la Saintonge et du Pays Royannais, en améliorant leur desserte ferroviaire,

Considérant que figure au Contrat de Plan État-Région de Poitou-Charentes 2015-2020, signé le 4 mai 2015, en présence du Premier Ministre et de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, l'électrification de l'axe ferroviaire Angoulême - Cognac - Saintes – Saujon – Royan, avec dans une seconde phase l'axe Niort – Saint-Jean-d'Angély – Saintes,

Considérant que Royan est la seule ville parmi les principales stations balnéaires de la côte atlantique à ne pas être desservie par le TGV et que le développement des bassins de Cognac et Saintes bénéficieraient fortement d'une telle desserte,

Considérant que les Conseillers départementaux de la Charente et de la Charente-Maritime, réunis le 25 septembre 2017 à Saintes, ont regretté les retards pris dans la modernisation de la signalisation entre Saintes et Angoulême, ainsi que dans le lancement des études d'électrification de cette même ligne,

Considérant que les Conseillers départementaux de la Charente et de la Charente-Maritime ont validé l'organisation des travaux d'électrification :

- En fermeture de ligne entre Saintes et Royan,
- En fermeture de nuit entre Saintes et Beillant,
- En fermeture de jour entre Beillant et Angoulême,

Considérant que le Conseil Municipal de Saintes, réuni le 27 septembre 2017 et que le Conseil Municipal de Royan, réuni le 15 décembre 2017 ont adopté une motion afin :

- Que le retard pris dans la modernisation de la signalisation entre Saintes et Royan soit sans incidence sur les travaux d'électrification et que, par conséquent, SNCF Réseau mette tout en oeuvre pour que ces travaux de modernisation soient terminés au plus tard en décembre 2020,
- Que SNCF Réseau démarre au plus vite les études d'anticipation des travaux d'électrification afin que ceux-ci se déroulent en 2021 et 2022, avec une mise en service en 2023,
- Que dans la revoyure du Contrat de Plan État – Région, ces engagements de délais soient réaffirmés et que soient inscrits les crédits complémentaires nécessaires, soit 47 millions d'euros, conformément aux estimations de SNCF Réseau,
- Que la Région Nouvelle – Aquitaine apporte son soutien pour que l'ensemble des travaux d'électrification de l'étoile de Saintes, prévus au Contrat de Plan État-Région de l'ancienne Région Poitou-Charentes, soient réalisés avec, en phase prioritaire, l'axe Angoulême – Cognac – Saintes – Saujon – Royan,

Considérant que le Conseil d'Orientation des infrastructures, dont les travaux étaient coordonnés par Monsieur Philippe DURON, a remis à Madame Élisabeth BORNE, Ministre des Transports, jeudi 1^{er} février 2017, un rapport recommandant d'abandonner le projet d'électrification de la ligne ferroviaire Angoulême – Saintes – Royan,

Considérant que l'Agglomération royannaise, qui s'inscrit dans les premières destinations touristiques de France et dont l'attractivité est confirmée par une croissance soutenue de sa population, risque d'être gravement pénalisée par la médiocrité de ses liaisons ferroviaires, à la différence de la plupart des grandes stations touristiques du littoral Atlantique,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29, relatif aux vœux pour des objets d'intérêt local,
- Après en avoir délibéré,

DEMANDE

- que soit maintenue l'électrification de la ligne ferroviaire Angoulême – Saintes – Royan car ne pas électrifier cette ligne serait une régression pour les deux départements Charentais et montrerait le mépris porté aux territoires situés hors des métropoles.

APPELLE

- les élus nationaux du Département à tous se mobiliser auprès de la Ministre des Transports, pour assurer aux bassins de vie du Cognçais, de la Saintonge et du Pays Royannais une desserte ferroviaire de qualité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 février 2018

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH